



**Avenant n° 3 à l'accord du 14 janvier 2000
sur les conditions de travail des conducteurs du réseau urbain**

Entre les soussignés

La Direction de TISSEO RESEAU URBAIN


Représentée par son Directeur Monsieur Alexandre MURAT,

D'une part

Et

Le Syndicat C.F.D.T. de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :
MM

Le Syndicat C.F.T.C. de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :

MM *MARCIANO Serge* 



Le Syndicat C.G.T. de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :
MM

Le Syndicat C.G.T.-F.O de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :

MM *LANTIN Jean-Luc* 

Le Syndicat C.F.E.-C.G.C. de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :
MM

Le Syndicat SUD Transports Urbains 31 de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté
par :

MM *Didier Gros* 
FRANK DEZPERIER 

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit entre les soussignés :

**Direction Départementale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
de la Haute-Garonne**

**Dépôt légal des Conventions
et accords collectifs**

Enregistré le *21/06/06*

Sous le N° *A031060465*

Pour le Directeur Départemental 

Conformément à la réunion sur les conditions de travail des conducteurs du réseau urbain, qui s'est tenue le **28 février 2006** avec les partenaires sociaux, **la proposition de mise en œuvre d'habillage des équipes avec prise et fin de service au dépôt, du lundi au vendredi pendant les périodes de vacances scolaires hiver sera appliquée le 24 avril 2006.**

La période vacances scolaires hiver est celle pendant laquelle tous les TM vacances de toutes les lignes sont appliqués simultanément.

Confirmant la volonté de l'entreprise de faire progresser les conditions de travail des conducteurs du Réseau Urbain, l'accord du 14 janvier 2000 et ses avenants n° 1 du 23 décembre 2004 et **n° 2 du 28 juin 2005** sont modifiés comme suit :

Article 2.2 – Modalités et paiement :

Temps rémunérés

Le 2^{ème} paragraphe de l'accord du 14 janvier 2000 et de ses avenants n° 1 et n° 2 sont modifiés comme suit :

2. Pour l'habillage des équipes des tableaux de marche d'un jour type semaine hiver, il est garanti :

80 % d'équipes dont le temps de volant sera inférieur ou égal à 7 h.

10 % d'équipes dont le temps de volant pourra être porté à 7 h.10

10 % d'équipes dont le temps de volant pourra être porté à 7 h.15 à l'exception du samedi hiver, du lundi au samedi pendant la période été (période définie chaque année), du dimanche **et du lundi au samedi pendant les vacances scolaires hiver** où il pourra être porté à 7 h.20.

Maintien de l'équilibre entre les équipes de file et coupées sur l'ensemble des équipes, à savoir : 70 % d'équipes de file : 30 % d'équipes coupées.

Article 4 – Prise et fin de service le samedi hiver, du lundi au samedi pendant la période été (période définie chaque année) le dimanche et du lundi au samedi pendant les vacances scolaires hiver

Le samedi hiver, du lundi au samedi pendant la période été (période définie chaque année) le dimanche **et du lundi au samedi pendant les vacances scolaires hiver**, les prises et fins de service des équipes s'effectuent au dépôt.

Les relèves devant le dépôt Atlanta sont maintenues pour les lignes au sens exploitation actuellement dans ce cas (lignes 33, 39, 40 et 43).

Par conséquent, les temps de transport et les liaisons spécifiques avec les dépôts n'ont plus lieu d'être.

Article 7 – Liaison Dépôt Langlade/Terminus de St-Cyprien, Arènes, Cours Dillon,

A compter du 24 avril 2006 la liaison Dépôt Langlade entre 11 h.45 et 15 h. sera organisée par Tisséo Réseau Urbain pour desservir les terminus St-Cyprien, Arènes, Cours Dillon, **du lundi au vendredi lors des périodes où les TM dépôt/dépôt ne sont pas appliqués sur l'ensemble des lignes.**

Pendant la période de transition sur le site provisoire de Grande Bretagne, la liaison Dépôt/Arènes est suspendue.

Les horaires pourront être adaptés après concertation.

Article 7 bis – Liaisons Dépôt Atlanta/Jeanne d'Arc et Dépôt Langlade/Basso Cambo (gare d'échange)

Depuis le 3 novembre 2003, une liaison Dépôt Atlanta/Jeanne d'Arc a été créée entre 11 h.30 et 16 h., du lundi au samedi.

A compter du 24 avril 2006 cette liaison ne fonctionnera plus que du lundi au vendredi lors des périodes où les TM dépôt/dépôt ne sont pas appliqués sur l'ensemble des lignes.

Les horaires pourront être adaptés après concertation.

La liaison entre le Dépôt Langlade et Basso Cambo (gare d'échange) qui fonctionne depuis la mise en service de la ligne A du métro en 1993 s'effectuait du lundi au samedi entre 11 h.00 et 18 h.30.

A compter du 24 avril 2006 cette liaison ne fonctionnera plus que du lundi au vendredi lors des périodes où les TM dépôt/dépôt ne sont pas appliqués sur l'ensemble des lignes.

Les horaires pourront être adaptés après concertation.

Article 7 ter – Ramassages du personnel le matin

Les ramassages du personnel le matin entre le Dépôt Langlade et les terminus Basso Cambo, Cours Dillon, St-Cyprien et Arènes étaient organisés du lundi au samedi.

A compter du 24 avril 2006 cette liaison ne fonctionnera plus que du lundi au vendredi lors des périodes où les TM dépôt/dépôt ne sont pas appliqués sur l'ensemble des lignes.

Pendant la période de transition sur le site de Grande Bretagne, le terminus Arènes n'est plus desservi.

Les ramassages du personnel entre le Dépôt Atlanta et les terminus Jeanne d'Arc, Matabiau, Marengo, Jolimont, Argoulets et Balma Gramont étaient organisés du lundi au samedi.

A compter du 24 avril 2006 cette liaison ne fonctionnera plus que du lundi au vendredi lors des périodes où les TM dépôt/dépôt ne sont pas appliqués sur l'ensemble des lignes.

Les autres articles de l'accord du 14 janvier 2000 et de ses avenants n° 1 et 2 demeurent inchangés.

Fait à Toulouse, le

13 AVR. 2006

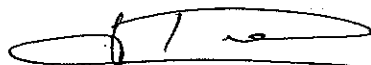
Le Directeur



C.F.D.T.

C.F.T.C.

C.G.T.-F.O.



C.G.T.

C.F.E.-C.G.C.

SUD Transports Urbain 31

